

Creation d'une sarl en co gerance

Par boston2001, le 24/02/2010 à 10:24

Bonjour,

Nous sommes 3 associés dont 2 frères que je nomme frère A et frère B ainsi que moi d'une autre famille.

Nous voulons créer une SARL dans la sécurité incendie avec le frère A à 30% de parts en tant que associé minoritaire ne travaillant pas dans la structure et le frère B et moi même en cogérance avec 35% de parts chacun en tant que gérant majoritaire.

Ma question est de savoir si le raisonnement est bon et si en tant que cogérant nous pouvons être tous les TNS ainsi bénéficié de l'ACCRE tous les deux et avoir chacun le maintient des assedics.

Merci d'avance pour vos réponses.

Par fabienne034, le 24/02/2010 à 12:49

Il faut être majoritaire en parts,

dans certaines région , comme vous êtes majoritaire à deux c'est accepté et dans d'autres non !

il faut donc les contacter directement avant

pour avoir des modèles gratuits de statuts de sarl

http://www.fbls.net/sarlstst.htm

pour avoir les informations gratuites sur une sarl

http://www.fbls.net/SARLINFO.htm